REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2021-77 REGLEMENTANT LA CIRCULATION rue du Général de Gaulle

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la société SOBECA,

Considérant l'occupation du domaine public pour des travaux ENEDIS, rue du Général de Gaulle, à compter du 13 décembre 2021, pour une durée de 60 jours,

Considérant que pour les travaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, d'alterner la circulation et d'interdire le stationnement ;

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux ENEDIS, rue du Général de Gaulle, la circulation sera alternée et le stationnement sera interdit à compter du 13 décembre 2021 pour une durée de 30 jours.

Article 2 : Le feu tricolore mobile devra être synchronisé avec le feu du carrefour.

Article 3 : Le bon fonctionnement et le bon alternat des feux devront être régulièrement vérifiés par le chef de chantier.

Article 4 : Cette règlementation sera signalée sur place.

Article 5 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- SOBECA
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- Affichage

Fait à Roinville, Le 2 décembre 2021

Le Maire adjoint, Paul FUGAZZA